



Compte-rendu de la réunion du Bureau du Pays du 27 mars 2015

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, CHANTEREAU, DAUVILLIERS, FAUTRAT, LEVY, MM. BOURGEOIS, BOUVARD, BRUNEAU, CITRON, GUERINET, MALET, MAMEAUX, MASSON, PICARD, TARTINVILLE, THION.

Autres personnalités : Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement, GUERIN, Conseiller général.

Absents excusés :

Bureau : M. FEVRIER.

Autres personnalités : MMES DUBOIS, Député du Loiret, CANETTE, Vice-présidente du Conseil régional, NOURY, Conseil régional, PIGNOLET, Conseil général du Loiret, M. FOURNIER-MONTGIEUX, Sous-préfet de Pithiviers, M. PAGE, Trésorier de Pithiviers, MM. GAUDET, CHOFFY et FEVRIER, Conseillers généraux, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 27 février 2015
- Natura 2000 : affermissement de la 3^{ème} année d'animation
- SAGE Nappe de Beauce : convention financière avec la Région Ile de France
- Projet de modification des statuts du Pays
- LEADER 2014-2020 : point sur le dossier de candidature
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE accueille les membres du Bureau, fait part des personnes ayant demandé à être excusées, comme M. le Sous-préfet, Mmes DUBOIS et CANETTE, retenus par ailleurs.

Elle donne lecture du pouvoir reçu : M. FEVRIER donne pouvoir à M. MALET.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Mme BEVIERE passe au premier point à l'ordre du jour.

Compte-rendu de la réunion du Bureau du 27 février 2015

Mme BEVIERE rappelle l'ordre du jour du dernier Bureau, et revient sur les points essentiels : le budget, les deux dossiers présentés pour le Contrat régional de Pays, la Route du Blé en Beauce, le vœu au sujet de la LGV.

Mme BEVIERE précise qu'aucune remarque n'a été faite en amont du Bureau ; elle ne relève pas d'observation en séance.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Natura 2000 : affermissement de la 3^{ème} année d'animation

Mme BEVIERE passe la parole à M. GUERINET, élu référent sur le sujet et Président du Comité de pilotage. M. GUERINET rappelle que le marché passé avec le cabinet d'études BIOTOPE remonte à 2013 et que ce dernier prévoyait des tranches conditionnelles ; l'affermissement de la 3^{ème} année d'animation correspond à la tranche conditionnelle de l'année 2015, pour un montant de 27 705 € HT, soit 33 246 € TTC.

Pour information, M. GUERINET revient sur la rencontre qui s'est tenue à la DREAL quelques jours auparavant. Il s'agissait de faire le point sur l'animation générale du programme Natura 2000. Il n'y a rien de particulier à signaler dans les actions menées. A ce jour, les services de l'Etat ne sont pas en mesure de préciser si un nouveau contrat Natura 2000 pourra être signé (celui-ci se terminant courant 2016), bien que la volonté soit effectivement de poursuivre les actions. Il semble d'ailleurs que les contrats Natura 2000 pourront être élargis à d'autres actions visant la biodiversité.

L'animation de territoire apparaît indispensable.

Des interrogations restent actuellement sans réponse, concernant les financements de l'Union européenne par exemple, aujourd'hui gérés par les Régions.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le délibération est adoptée à l'unanimité.

SAGE Nappe de Beauce : convention financière avec la Région Ile de France

Mme BEVIERE précise que la convention financière entre le Pays et la Région Ile de France s'est terminée fin 2014. En l'absence de convention pour l'année 2015, c'est l'Agence de l'Eau Loire Bretagne qui a pris le relais financier.

Une nouvelle convention, pour deux ans, est proposée au Pays, sur la base de la convention type. L'engagement financier de la Région Ile de France est de 20% des dépenses de fonctionnement. Les 5% de différence (convention précédente) sont pris en charge par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

La CLE du SAGE Nappe de Beauce reste donc financée intégralement.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le délibération est adoptée à l'unanimité.

Projet de modification des statuts du Pays

Mme BEVIERE rappelle que la nécessité de modifier les statuts du Pays dans l'objectif de le transformer en Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) a été abordée lors du débat d'orientations budgétaires en février dernier.

Mme BEVIERE précise que la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) du 27 janvier 2014 redonne une légitimité légale aux structures Pays.

Elle rappelle également que les statuts actuels du Pays ne permettent pas une transformation « d'office », en raison de la présence des syndicats sans fiscalité propre.

Il s'agit ici de modifier les statuts en ce sens. Cette transformation du Pays en PETR pourra lui assurer une pérennité, voire de pouvoir, à moyen terme, continuer à contractualiser avec l'Etat, l'Union européenne, etc.

La proposition de modification des articles est parcourue par la Présidente. Pour information, les articles 16, 17 et 18 ne sont pas obligatoires à ce stade, mais indispensables pour la création du PETR.

Accord pour maintenir ces 3 articles.

Article 18 : ajouter la possibilité d'autosaisie.

Mme BEVIERE réunira les Présidents des différents syndicats afin de les rassurer sur cette démarche.

Accord du Bureau sur la proposition, sous réserve des modifications vues en séance. Le projet sera présenté au prochain Comité syndical.

LEADER 2014-2020 : point sur le dossier de candidature

Mme BEVIERE passe la parole à M. TARTINVILLE, élu référent sur ce sujet. M. TARTINVILLE rappelle le calendrier. Depuis septembre 2014, le Pays, en partenariat avec le Pays Gâtinais, a fait savoir son intention de candidater au nouveau programme LEADER.

Il revient sur les différents axes du schéma de développement stratégique et donne les points et éléments clés des dispositifs.

L'objectif est d'atteindre 1 800 000 € environ de subvention européenne, dont 352 000 € pour les dépenses de fonctionnement (équipe d'animation-gestion, évaluation).

Le dossier est à rendre pour mi avril.

M. GUERINET revient sur le projet de mutualisation des Offices de tourisme. Compte tenu des financements possibles, si la candidature est retenue, il semble opportun de ne pas se précipiter pour mettre en œuvre les actions, puisque des dépenses sur le sujet pourraient être intégrées au dispositif LEADER.

Affaires diverses

- Questionnaire SCoT.

Mme BEVIERE rappelle que le Pays a envoyé un questionnaire dématérialisé pour évaluer la plus-value de la démarche et des outils SCoT sur le territoire. Elle invite les élus à y répondre, afin de capitaliser les informations au maximum.

- Information sur la nouvelle organisation des Offices de tourisme.

En complément des informations déjà données au point précédent, Mme BEVIERE indique qu'une rencontre est programmée le 2 avril au Pays.

- Préparation du CRST.

Mme BEVIERE propose que soit organisée une rencontre pour préparer la concertation et faire remonter les projets. La rencontre est prévue le 22 avril à 17h dans les locaux du Pays.

- Courriers sur les enveloppes additionnelles au CRST.

Mme BEVIERE évoque les courriers reçus par les collectivités et les bailleurs sociaux au sujet des enveloppes additionnelles « espaces publics » et « logement », avec respectivement 1 013 000 € et 1 080 000 € de fonds régionaux disponibles sur les 5 ans du contrat.

Il est convenu d'envoyer une copie de ses deux courriers aux Présidents de Communautés de communes.

- Divers.

Mme BEVIERE indique que le Prochain Bureau se tiendra le **17 avril à 16h30**, afin de permettre aux élus de se rendre à la manifestation anniversaire se tenant au Grand Ecrin de Malesherbes.

N'ayant plus d'informations à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 18h50.

Monique BEVIERE, Présidente